



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 mars 2003
Français
Original: anglais

Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1436 (2002) du 24 septembre 2002, dans laquelle le Conseil de sécurité a prié instamment la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) d'achever dans les huit mois les première et deuxième phases de son plan de réduction des effectifs, présenté dans mon quinzième rapport (S/2002/987) du 5 septembre 2002. Le Conseil m'a également prié de lui faire rapport sur les progrès accomplis et sur la planification des phases ultérieures, ainsi que de formuler toute recommandation utile. Par la même résolution, le Conseil a autorisé le déploiement d'un maximum de 170 personnes pour la composante de police civile de la MINUSIL et m'a demandé de l'informer régulièrement sur leur déploiement. Le présent rapport contient les mises à jour demandées ainsi qu'une évaluation des progrès accomplis dans l'application des principaux critères de sécurité définis dans mon quinzième rapport concernant les efforts globaux visant à consolider la paix en Sierra Leone.

II. Situation en matière de sécurité

2. D'une manière générale, la situation politique et sur le plan de la sécurité en Sierra Leone est dans l'ensemble restée stable au cours d'une bonne partie de la période considérée, encore qu'elle ait été très instable sur la frontière libérienne. Cette stabilité générale a facilité la consolidation progressive de la paix et l'application de quelques-uns des principaux critères de sécurité décrits dans mon quinzième rapport. Toutefois, plusieurs faits nouveaux alarmants ont été signalés au début de 2003. En particulier, le 13 janvier 2003, un groupe d'anciens soldats, auquel s'étaient joints quelques civils, a attaqué l'arsenal de la caserne Wellington des Forces armées de la République de Sierra Leone (RSLAF) dans l'est de Freetown dans le but de s'emparer d'une grande quantité d'armes. L'attaque a échoué grâce à la résistance opposée par les RSLAF et aux mesures préventives prises par la police sierra-léonaise.

3. L'enquête menée par la police sierra-léonaise sur cette attaque a mis au jour un complot impliquant des anciens combattants et certains militaires d'active visant à déstabiliser l'autorité de l'État et à créer des conditions susceptibles d'empêcher l'exécution du mandat du Tribunal spécial créé par un accord entre l'Organisation



des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais conformément à la résolution 1315 (2000) du Conseil de sécurité en date du 14 août 2000. Johnny Paul Koroma, ancien chef du Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA) puis Président du Parti de la paix et de la libération et membre du Parlement, a trempé dans ce complot et a, de ce fait, fait l'objet d'un avis de recherche. Alors que la police sierra-léonaise cherchait à l'arrêter à son domicile, M. Koroma est parvenu à s'échapper dans des conditions qui restent à déterminer, et a jusqu'ici échappé aux recherches.

4. Dans l'intervalle, une centaine d'autres suspects ont été mis en détention, 16 d'entre eux étant inculpés. On pense généralement que ces incidents étaient liés dans une large mesure à l'entrée en fonctions du Tribunal spécial et de la Commission vérité et réconciliation. Bien que de nombreux anciens combattants de la Force de défense civile et du Revolutionary United Front (RUF) se soient faits à l'idée du Tribunal, ceux d'entre eux qui redoutent d'être mis en accusation semblent chercher à lui mettre des bâtons dans les roues.

5. À ce propos, il importe de mentionner que, le 10 mars, le Procureur du Tribunal spécial a fait une déclaration publique dans laquelle il a annoncé que les anciens dirigeants du RUF, du CRFA, des West Side Boys et de la Force de défense civile ci-après étaient mis en accusation : Foday Sankoh, Johnny Paul Koroma, Sam Bockarie, Issa Sesay, Alex Brima, Moris Kallon et Sam Hinga Norma. Tous ces inculpés sont actuellement détenus, à l'exception de Koroma et de Bockarie. Ils sont entre autres accusés de meurtres, de viols, d'extermination, d'actes de terrorisme, d'esclavage, de pillages et d'incendies criminels, d'esclavage sexuel, d'enrôlement d'enfants dans des forces armées et d'agressions contre des éléments de maintien de la paix de la MINUSIL et des agents humanitaires.

6. Le 10 janvier, quelque 70 combattants libériens présumés membres des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD) sont entrés en Sierra Leone et ont attaqué le village de Mandavulahun, dans le district de Kailahun. Les troupes des RSLAF du 8e bataillon déployées dans la zone ont battu en retraite, abandonnant une partie de leur matériel.

7. Ces incidents ont ébranlé la confiance du public dans la sécurité de l'État. Ils semblent avoir conforté le sentiment que les RSLAF et la police sierra-léonaise ont encore sérieusement besoin de formation.

8. Certaines autres tendances mises en lumière dans mes rapports précédents semblent persister. Bien que le Gouvernement se soit engagé, lors de la réunion du Groupe consultatif tenue à Paris les 13 et 14 novembre 2002, à démanteler toutes les structures de la Force de défense civile, aucun progrès n'a été accompli dans ce sens. Au contraire, certains dirigeants de la Force de défense civile réclament la transformation de cette dernière en une force de défense territoriale. Fait significatif, l'Union pour la défense civile, qui a refait surface, mène une campagne de dénigrement contre le Gouvernement au sujet de son aptitude à assurer la sécurité.

9. Parallèlement, les nombreux jeunes chômeurs, concentrés dans les villes et les centres miniers dans l'ensemble du pays, constituent un autre problème à long terme. En plus de poser un problème de sécurité, ils troublent les opérations d'extraction de diamants. Certains groupes de jeunes semblent bénéficier de protections politiques, et la police sierra-léonaise paraît peu désireuse ou incapable

d'empêcher ces groupes de saper l'autorité de l'État, surtout sur les gisements de Koidu et de Tongo, dans l'est du pays.

III. Exécution du plan de réduction des effectifs

10. Dans mon seizième rapport sur la MINUSIL (S/2002/1417) du 24 décembre 2002, j'ai décrit les progrès accomplis dans l'exécution des deux premières phases du plan de réduction des effectifs de la Mission. La première phase, qui a débuté en septembre 2002, s'est achevée en novembre 2002 par le retrait de quelque 600 éléments des contingents du Bangladesh et du Nigéria, ainsi que des hélicoptères de reconnaissance qui n'étaient plus jugés indispensables. La deuxième phase, qui concerne le retrait de 3 900 soldats, est en cours. En décembre 2002 et janvier 2003, l'unité d'artillerie pakistanaise, les effectifs ghanéens du secteur 3 du quartier général et les effectifs kényens du secteur 2 ont été rapatriés, ce qui a permis à la Mission de ramener l'effectif de la force de 16 000 à 15 500 hommes. Dans le même temps, les cinq secteurs militaires ont été réduits à trois.

11. La prochaine étape de la deuxième phase de la réduction a commencé en mars avec le rapatriement du bataillon logistique du Bangladesh et une réduction des effectifs du bataillon de transmissions du Bangladesh. Cette phase se poursuivra par le rapatriement du contingent nigérian basé à Goderich, près de Freetown, du bataillon guinéen et de l'hôpital ghanéen de niveau 2, et doit se terminer en mai 2003. L'effectif de la Force sera ainsi réduit à 13 000 hommes.

12. L'achèvement de la deuxième phase sera suivi d'une période d'examen et de consolidation des positions des Nations Unies. Toutefois, la préparation de la troisième phase de la réduction des effectifs est bien avancée. Cette phase s'étendra de 2003 à la fin de 2004; il est prévu que l'effectif de la force sera encore réduit, pour passer de 13 000 à environ 5 000 hommes. Cette très forte réduction sera bien entendu étroitement liée à la réalisation des critères fixés par le Conseil de sécurité, et singulièrement la capacité de la police sierra-léonaise et des RSLAF d'assurer la sécurité. Il est admis que les risques liés à l'exécution de cette phase sont beaucoup plus élevés que ceux qui concernent la deuxième phase, et le plan d'opérations de la MINUSIL est élaboré en conséquence.

13. Au cours de cette phase, les forces seront progressivement concentrées dans les presqu'îles de Freetown et de Lungi à l'ouest, et dans les zones diamantifères de Tongo et de Kono et la région limitrophe du Libéria dans l'est, avec un rapatriement proportionnel et échelonné des éléments de la force dans le centre. Au stade final de cette phase, les éléments restants seront concentrés à Freetown. Les observateurs militaires resteront toutefois à leur effectif actuel et continueront d'opérer dans la totalité du pays.

14. La MINUSIL devrait exécuter la troisième phase par étapes, chacune d'elles devant être suivie d'une évaluation précise de la situation en matière de sécurité. La première étape consiste à ramener de 13 000 à 12 300 hommes l'effectif de la force; le bataillon nigérian du secteur centre sera rapatrié de sa base de Makeni en août 2003 au plus tard, à l'expiration de son tour de six mois, et des sous-unités du bataillon du Bangladesh de Magburaka seront au besoin transférées à Makeni. Au cours de la deuxième étape, les effectifs devraient être ramenés à 11 500, une fois que le bataillon du Bangladesh aura été rapatrié à l'achèvement de son tour de huit mois, en novembre 2003, un autre bataillon du Bangladesh fournissant au besoin un

appui. Il conviendra de maintenir les capacités d'attaque et d'appui par hélicoptère sur le théâtre pendant toute la durée de la troisième phase, afin d'assurer la surveillance et la dissuasion voulue le long des frontières sierra-léonaises, et d'imposer la paix si nécessaire. Les hélicoptères d'appui serviront à déployer, le cas échéant, la réserve de déploiement rapide à l'appui de la police ou de l'armée sierra-léonaise dans les zones libérées par la MINUSIL.

IV. Renforcement des forces de sécurité

15. Au paragraphe 4 de sa résolution 1436 (2002), le Conseil de sécurité a précisé que l'application du plan de réduction des effectifs de la MINUSIL devrait tenir compte d'une évaluation de la situation en matière de sécurité dans le pays et de la mesure dans laquelle les forces de sécurité sierra-léonaises sont à même d'assurer la sécurité intérieure et extérieure. Les mécanismes conjoints mis en place par la MINUSIL et le Gouvernement sierra-léonais, notamment le Groupe intégré de la planification et les réunions conjointes d'officiers supérieurs et du Groupe national de coordination de la sécurité, se sont rencontrés régulièrement pour faire le point de la situation en matière de sécurité. Le Comité directeur qui coordonne les actions visant à renforcer la police sierra-léonaise, qui se compose de la police sierra-léonaise, de la MINUSIL et des conseillers de police du Commonwealth et est présidé par l'Inspecteur général de la police sierra-léonaise, s'est également réuni régulièrement.

A. Police sierra-léonaise

16. Les efforts déployés par le Gouvernement sierra-léonais, la MINUSIL et le Projet de sûreté et de sécurité du Commonwealth pour renforcer la capacité de la police sierra-léonaise sont centrés sur le renforcement des effectifs et de la capacité de la force de police par le recrutement et la formation de nouveaux élèves, leur perfectionnement et l'organisation de leur déploiement, dans le contexte de la réduction des effectifs de la MINUSIL. Un obstacle de taille au développement de la force de police demeure toutefois la capacité limitée de l'Académie de police de Hastings. La capacité d'accueil de l'établissement devrait bientôt être portée à 320 élèves grâce à un financement conjoint par le Gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) destiné à la remise en état de locaux. Afin de faire face aux besoins immédiats concernant l'agrandissement de l'Académie, la MINUSIL a proposé de prêter des conteneurs qui seront bientôt aménagés en salles de classe. La police sierra-léonaise a suffisamment de candidats en réserve pour les effectifs de la nouvelle session, qui débute en avril 2003. Elle compte bien par ailleurs atteindre l'objectif d'un millier de nouveaux policiers en 2003.

17. La MINUSIL a récemment découvert, en vérifiant le nombre des agents d'après les états de paie, que l'effectif actuel de la police sierra-léonaise pourrait n'être que de 6 053 agents, contre environ 7 000 comme il a été annoncé précédemment. À cela s'ajoute que le taux d'attrition annuel pourrait atteindre jusqu'à 500 agents par an. Il s'ensuit que, pour atteindre l'effectif projeté de 9 500 agents d'ici à 2005, il faudrait recruter jusqu'à 1 600 élèves par an entre 2003 et 2005. Pour cela, il faudrait à la fois doubler la capacité d'accueil actuelle de

l'École de formation de la police et procéder à une vaste campagne de recrutement. La police sierra-léonaise n'a pas encore confirmé l'effectif dont elle estime avoir besoin. Tant qu'elle ne l'aura pas fait, on s'en tiendra au chiffre de 9 500 agents aux fins de planification. Ceci dit, la récente découverte concernant le nombre des agents montre l'urgence qui s'attache à ce que les bailleurs de fonds accroissent leur soutien à la remise en état de l'École de formation de la police de Hastings et à ce que l'on procède à un réexamen de la stratégie de recrutement.

18. La mise en place de la stratégie commune de soutien à la formation a ouvert la voie au déploiement des formateurs de la police civile des Nations Unies. La MINUSIL et le Secrétariat de l'ONU procèdent actuellement dans plusieurs pays à une évaluation afin d'identifier les meilleurs candidats à cette mission. Malheureusement, malgré des efforts inlassables, le recrutement se heurte à une pénurie de candidats qualifiés dans les spécialités requises.

19. À ce jour, 64 membres de la police civile ont été déployés, tandis que 31 autres doivent arriver avant la fin de mars 2003. Les éléments recrutés ont été déployés dans toutes les divisions de police de la Sierra Leone. Parallèlement, des conseillers des Nations Unies travaillent en collaboration étroite avec la police sierra-léonaise pour appliquer le concept d'une police adaptée aux besoins locaux élaboré conjointement avec les conseillers du Commonwealth. Cela a eu pour effet d'augmenter sensiblement la confiance du public dans la police dans l'ensemble du pays. Le Comité directeur a récemment recommandé le déploiement de 30 formateurs de police civile supplémentaires.

20. Par ailleurs, la police sierra-léonaise et la MINUSIL mettent au point en commun un plan de déploiement visant à renforcer la présence policière, sur la base de l'analyse des risques et des besoins en matière de police, dans les zones que la MINUSIL devra quitter au cours de la réduction de ses effectifs. Ce plan précisera le nombre d'agents de la police sierra-léonaise à mettre en place dans chaque district, sur la base d'une évaluation des infrastructures et de la logistique requise dans les différents emplacements, et fournira des indications concernant le déploiement d'agents de la Division de l'appui aux opérations, la branche armée de la police sierra-léonaise.

21. Il va de soi que ce plan a des incidences aux niveaux du personnel, du budget et de la logistique et qu'un suivi rigoureux sera nécessaire si l'on veut que ses objectifs soient atteints. Il dépend en particulier de l'appui que la police sierra-léonaise sera en mesure d'assurer afin d'acquérir l'infrastructure et le matériel nécessaires, en particulier pour ce qui est de la mobilité et des communications.

22. Par ailleurs, un conseiller spécial à la planification et un conseiller principal en formation des Nations Unies sont entrés en fonctions. Un conseiller de la police de l'extraction de diamants, un conseiller de la police des frontières et un conseiller de la police des aéroports sont recherchés afin d'aider la police sierra-léonaise dans ces secteurs critiques.

B. Forces armées de la République de Sierra Leone

23. Les Forces armées de la République de Sierra Leone (RSLAF) continuent d'améliorer progressivement leur efficacité à la suite de l'entraînement qu'elles ont reçu et de l'appui considérable fourni en matière de restructuration par l'Équipe

militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT) dirigée par le Royaume-Uni. Le processus de restructuration, qui devrait aboutir à une réduction des effectifs actuels de la Force d'environ 14 000 hommes à quelque 10 500 hommes, est engagé. Le commandement commun de la Force a été restructuré en trois brigades régionales, une garnison à Freetown et une aile maritime. Afin de remédier aux problèmes d'infrastructure, une initiative à court terme a été lancée, avec l'aide financière du Royaume-Uni, pour pallier la pénurie de casernes à laquelle sont actuellement confrontées les Forces armées. Toutefois, avec un tiers des effectifs déployés en permanence dans les zones frontalières entre la Sierra Leone et le Libéria, leur maintien demeure un sujet de grave préoccupation. Des plans sont en cours d'élaboration afin d'établir des garnisons permanentes dans le centre du pays, à partir desquelles des déploiements opérationnels vers la frontière pourraient être organisés. Parallèlement à la restructuration en cours, ces mesures devraient permettre de constituer une armée plus compétente, même avec des effectifs réduits.

24. Les opérations conjointes menées par la MINUSIL et les RSLAF dans la zone frontalière, y compris les patrouilles dissuasives utilisant des hélicoptères de combat, ont été intensifiées pendant la période à l'examen. Lorsqu'il s'est rendu dans le secteur est le 15 février, le commandant de la Force de la MINUSIL a constaté que la sécurité s'était améliorée dans la zone de Mandavulahun, du fait de la présence de patrouilles régulières des Forces armées et de la Mission. Il a également été noté que les dossiers des réfugiés traversant le pont sur le fleuve Mano étaient rapidement examinés. Les graves insuffisances auxquelles sont confrontées les Forces armées et la police sierra-léonaises en matière de logistique et de capacités ont été réduites dans une certaine mesure grâce à la fourniture d'hélicoptères de la MINUSIL qui permettent de transporter des renforts dans des délais raisonnables. Les deux entités ont également exécuté un plus grand nombre d'activités conjointes face aux préoccupations que suscite actuellement la sécurité à Freetown.

25. L'état déplorable du parc de véhicules des Forces armées et le manque de matériel de transmissions entravent toutefois les opérations en cours. Apportant un appui apprécié, environ 300 soldats britanniques sont arrivés en Sierra Leone le 22 février, afin d'effectuer des exercices militaires conjoints avec les RSLAF et d'appuyer l'IMATT. Le but du déploiement est de démontrer l'importance que le Royaume-Uni continue d'attacher au processus de paix en Sierra Leone, et d'offrir une possibilité d'entraînement utile à la fois pour les troupes britanniques et les Forces armées sierra-léonaises. L'arrivée de la Force a été très bien accueillie par les médias locaux et la population.

26. Comme je l'ai souligné dans mes rapports antérieurs, la situation à la frontière du Libéria continue de menacer la paix et la stabilité de la Sierra Leone. Au cours de la période à l'examen, outre l'incident de Mandavulahun mentionné plus haut, des Libériens armés ont poursuivi leurs incursions dans des villages sierra-léonais à la recherche de nourriture. L'intensification de la campagne poursuivie par les LURD au Libéria a entraîné une forte augmentation du nombre de déserteurs et de réfugiés cherchant refuge en Sierra Leone. Quelque 300 membres des Forces armées du Libéria (AFL) se sont rendus aux RSLAF pendant la période à l'examen et figurent maintenant parmi d'autres ex-combattants internés dans le camp de Mapeh, créé et administré par le Gouvernement, qui accueille les combattants fuyant les LURD ou les forces gouvernementales. Pendant la période considérée, les RSLAF ont

rencontré à diverses reprises des représentants du Gouvernement libérien afin d'échanger des informations sur la situation dans les zones frontalières. Les autorités sierra-léonaises ont également eu des contacts avec les LURD, afin de les encourager à engager des négociations de paix avec le Gouvernement libérien.

V. Consolidation de la paix

A. Consolidation de l'autorité de l'État

27. Des progrès ont été réalisés concernant la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. Le déploiement de représentants du Gouvernement dans tous les districts d'ici mars 2003 est presque achevé. De plus, le processus consistant à pourvoir les 63 postes vacants de chef suprême, qui a commencé le 2 décembre 2002, s'est achevé le 24 janvier 2003. Afin de renforcer l'administration locale par la décentralisation, le Gouvernement a établi des plans visant à transférer des pouvoirs aux districts. Une Équipe spéciale sur la réforme de l'administration locale et la décentralisation, présidée par le Vice-Président, a été créée à cette fin; elle doit devenir opérationnelle en mars. Des élections aux nouveaux conseils municipaux et de district doivent avoir lieu d'ici à la fin de l'année.

28. Les comités de district pour le relèvement, créés afin d'encadrer les efforts de relèvement au niveau local, sont maintenant opérationnels dans la plupart des districts. Afin de suivre la progression des efforts de redressement sur le terrain, le Comité national de relèvement, y compris les donateurs et divers organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales, a décidé de tenir ses réunions mensuelles au niveau des districts.

29. On notera toutefois que la consolidation de l'autorité de l'État en Sierra Leone se heurte toujours à d'importantes contraintes en matière de logistique et d'infrastructure. Un grand nombre de fonctionnaires rapatriés ne disposent pas des installations de base requises pour l'accomplissement de leurs fonctions. Les déplacements entre Freetown et les chefs-lieux de district sont difficiles, notamment pendant la saison des pluies. Ces contraintes devraient être surmontées dès que possible, afin d'établir une base solide pour les programmes à moyen terme visant à renforcer l'administration locale et à encourager la décentralisation.

B. Réinsertion des ex-combattants

30. Le Gouvernement continue de progresser dans la mise en oeuvre du programme visant à créer des possibilités de réinsertion pour les ex-combattants enregistrés. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion estime qu'il reste 14 700 ex-combattants à inclure dans le programme. On s'est récemment efforcé d'accélérer l'exécution du programme dans les districts critiques ayant encore de nombreux ex-combattants en attente, notamment à Kailahun, Kono, Bo, Moyamba et Pujehun. La Commission nationale et ses partenaires estiment que le programme sur les possibilités de réinsertion pourrait être achevé d'ici à la fin de 2003.

31. Le programme lui-même est toujours loin de disposer de ressources financières suffisantes. Toutefois, un appui considérable a été reçu du Japon, par le biais de

contributions récentes au Programme de relèvement des communautés, géré par le Département du développement international, et au Fonds des Nations Unies pour la sécurité des personnes, géré par la MINUSIL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Avec les possibilités supplémentaires offertes par l'Agence allemande de coopération technique et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) à l'est et l'UNICEF en ce qui concerne la réinsertion des ex-enfants soldats et le regroupement familial, on estime actuellement que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par la Banque mondiale accusera un déficit d'environ 6 millions de dollars.

32. La réalisation de l'objectif à long terme consistant à réinsérer les ex-combattants dans les communautés locales dépendra pour une large part des perspectives de relèvement économique. L'avenir des ex-combattants dans ce domaine est lié à celui des autres jeunes en Sierra Leone. Sous réserve que la relance économique puisse être maintenue, les programmes d'autonomisation et de participation des jeunes, comme ceux qui sont appuyés par le Programme national en faveur des jeunes lancé par le Ministère de la jeunesse, devraient contribuer pour une large part à renforcer la stabilité du pays.

C. Rétablissement du contrôle de l'État sur l'exploitation de diamants

33. Le rétablissement du contrôle effectif de l'État sur les ressources minérales du pays, en particulier l'exploitation des diamants, demeure un objectif d'importance critique pour l'avenir de la Sierra Leone. Malgré certains progrès réalisés par les autorités dans ce domaine, la communauté internationale demeure préoccupée. À l'issue du processus de désarmement, plus de 1 000 licences d'exploitation des diamants ont été délivrées dans 44 circonscriptions. Fait positif, les exportations officielles de diamants sont passées d'environ 26 millions de dollars en 2001 à 41 millions de dollars en 2002. De nouveaux gisements ont été découverts à Port Loko, Kambia et Kamakwe et l'exploitation des diamants, notamment l'exploitation mécanisée, se développe. L'exploitation de gisements de kimberlite devrait reprendre dans le district de Kono dans le courant de 2003.

34. Toutefois, l'exploitation illégale incontrôlée de diamants dans diverses parties du pays et, partant, le commerce illicite par des voies non officielles persistent, bien qu'on ne dispose pas de données précises dans ce domaine. Dans certains secteurs, des groupes de jeunes tentent d'exercer un contrôle de facto sur l'exploitation, au mépris de l'autorité de l'État. Le commerce des diamants n'est toujours pas réglementé de manière adéquate. Ces facteurs constituent une menace à long terme et la MINUSIL demeure le principal garant de la stabilité dans les principales zones productrices.

35. Le Gouvernement sierra-léonais a lancé, avec un cofinancement du PNUD, une initiative intitulée « Des diamants pour le développement », visant à mettre en place des projets au niveau local dans les circonscriptions productrices de diamants, financés à l'aide du Fonds pour le développement communautaire des zones diamantifères, créé en 2001. Les efforts visant à promouvoir la paix et la prospérité par le biais d'initiatives communautaires ont également été intensifiés à Kono, avec la création de la Kono Peace Diamond Alliance (Alliance pour l'exploitation des diamants comme source de paix) avec l'aide de l'USAID.

36. Le Gouvernement applique également des mesures visant à améliorer les secteurs de l'exploitation et de la commercialisation des diamants. Un séminaire, organisé par le Département du développement international sur la politique à suivre dans le secteur du diamant, les 5 et 6 mars 2003, a examiné les principaux problèmes concernant l'industrie diamantaire en Sierra Leone, l'élaboration et la mise en oeuvre effective d'un régime juridique et réglementaire approprié, ainsi que la création de conditions équitables et efficaces propices au commerce. La Banque mondiale et le Gouvernement sierra-léonais ont récemment achevé une étude analytique d'ensemble qui contient d'importantes recommandations pour la relance et le développement du secteur minier.

37. L'application effective de nouvelles politiques et stratégies en vue du développement du secteur diamantaire demeurera une tâche complexe et difficile, compte tenu de nombreuses années de corruption et de mauvaise gouvernance. Le Gouvernement devra faire preuve de la détermination nécessaire pour réformer et réglementer ce secteur. Afin d'aider les autorités à réprimer l'exploitation illégale, la MINUSIL envisage d'offrir son assistance, à l'aide d'observateurs militaires, afin de déterminer les coordonnées GPS de chaque lot agréé cédé à bail aux fins d'une exploitation artisanale.

D. Promotion des droits de l'homme, réconciliation et justice

38. Au cours de la période considérée, la MINUSIL a intensifié ses activités en matière de suivi et de renforcement des capacités concernant la protection des droits de l'homme. Elle continue de surveiller les activités des postes de police et des prisons, ainsi que l'administration de la justice, et de dispenser une formation en matière de droits de l'homme à la police et aux forces armées sierra-léonaises.

39. L'extension du système judiciaire constitue une priorité pour le Gouvernement, du fait notamment que la police devra assumer la responsabilité du maintien de l'ordre dans les secteurs évacués par la MINUSIL. Le rétablissement du système des juges de paix par le Gouvernement, afin de compléter le travail des magistrats, a pour but de remédier aux graves pénuries de personnel dans le système judiciaire. Environ 70 des 200 juges de paix nommés l'an dernier ont achevé un stage de formation intensif de trois semaines, organisé conjointement par le Gouvernement et le PNUD le 31 janvier 2003. Ces mesures devraient faciliter l'administration de la justice.

40. La réorganisation des établissements pénitentiaires dans divers secteurs du pays se poursuit. La réorganisation des prisons à Kambia, Makeni et Bo et l'augmentation du nombre de gardiens de prison et des effectifs du personnel, qui devra atteindre 1 140 par rapport au niveau actuel de 790, est également en cours. Ces efforts doivent être considérés comme constituant un aspect important de l'objectif plus vaste consistant à consolider le régime du droit en Sierra Leone et exigent un appui et une assistance continus de la communauté internationale.

41. Les multiples suspensions ordonnées pour les procès des 34 anciens « West Side Boys », de l'ancien chef du RUF, Foday Sankoh, et d'autres anciens membres du RUF, de même que l'absence d'avocats de la défense, sont demeurées un sujet de grave préoccupation. En janvier 2003, les deux procès ont été suspendus pour la huitième fois depuis leur renvoi devant la Haute Cour, en avril 2002. La santé chancelante de Sankoh a décidé les médecins de la MINUSIL à l'examiner en

décembre dernier. Sur la base des résultats de cet examen, il a été recommandé d'améliorer les conditions de sa détention et ses traitements médicaux. Mon Représentant spécial s'est entretenu à ce sujet avec le Vice-Président et a encouragé le Gouvernement à mettre en oeuvre ces recommandations.

E. Protection des enfants

42. La situation des enfants en Sierra Leone reste extrêmement préoccupante. La Commission nationale pour les enfants touchés par la guerre, à la création de laquelle ont travaillé, de concert avec le Gouvernement, le Bureau de mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés, Olara Otunnu, et la MINUSIL, a été inaugurée par le Président Kabbah le 24 février, pendant une visite de M. Otunnu en Sierra Leone. Cette commission a reçu un appui considérable, notamment dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, pour ses programmes de soutien aux enfants touchés par la guerre, en particulier les enfants des rues. Toujours au cours de la visite de M. Otunnu, une émission de radio originale créée conjointement par le Bureau du Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés et la MINUSIL a été lancée le 25 février. Il convient également de signaler le renforcement, au sein de la police sierra-léonaise, de la cellule de soutien aux familles. Par contre, l'adoption d'un projet de loi global sur les droits de l'enfant et la réforme de l'administration de la justice pour mineurs demeurent des priorités.

43. Dans tous les domaines de la MINUSIL, les efforts tendant à étendre la protection des enfants à tout le territoire de la Mission se sont poursuivis. La formation dispensée aux personnels de maintien de la paix dans le domaine des droits et de la protection des enfants a été élargie de façon à apprendre à ces personnels à constater et dénoncer les violences contre les enfants.

F. VIH/sida

44. Conformément aux dispositions de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité, la MINUSIL a continué de fournir des informations à son personnel militaire et civil sur l'impact du VIH/sida. Un certain nombre de membres de la Mission ont suivi des programmes de formation visant à mieux faire connaître les problèmes posés par le VIH/sida et à sensibiliser les personnels de la Mission par le biais de représentants spécialement formés.

G. Commission vérité et réconciliation

45. Malgré les difficultés financières, la Commission vérité et réconciliation a continué d'avancer dans son travail. Avec l'aide du Haut Commissariat aux droits de l'homme, de la MINUSIL et du PNUD, elle a fait des progrès considérables dans le recrutement de son personnel, sur le plan administratif et dans l'enregistrement de dépositions. La Commission a été dotée d'un nouveau secrétaire exécutif et plusieurs membres de son secrétariat ont été nommés. Le 17 février, elle a ouvert son nouveau bureau à Freetown.

46. À la mi-février, la Commission avait recueilli plus de 3 500 dépositions. On s'attend à ce qu'elle en recueille jusqu'à 8 000 d'ici le début de la phase des audiences, qui a été fixé au 31 mars. En janvier 2003, la Commission a procédé à une évaluation de l'opération d'enregistrement des dépositions. Les conclusions en ont été favorables, du point de vue tant de la qualité que du nombre des dépositions recueillies; la MINUSIL a fourni des services de formation à cet égard. La stratégie devant guider les rapports de la Commission avec certains groupes cibles a été affinée.

47. La MINUSIL a également apporté à la Commission un appui logistique et technique, notamment sous forme de moyens de transport aériens et terrestres et de matériel de communication, de climatiseurs et de fournitures de bureau, dans le cadre de prêts ou de marchés sur dépenses contrôlées. La Section de l'information de la MINUSIL a lancé une vigoureuse campagne pour sensibiliser la population aux activités de la Commission.

H. Tribunal spécial

48. Au cours de la période à l'examen, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a fait d'importants progrès sur le plan de l'organisation. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, le 10 mars 2003, le Procureur a annoncé la mise en accusation de sept individus pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et violations du droit international humanitaire. Au début de janvier, le Greffe du Tribunal spécial a inauguré ses locaux permanents à Freetown. Le Bureau du Procureur devrait y emménager prochainement. Le Tribunal spécial a également pris plusieurs mesures qui doivent lui permettre de compléter son organigramme et de préparer les premiers procès. Un Groupe d'appui aux témoins et aux victimes a été mis sur pied et une section d'appui à la défense, qui comprendra des avocats sierra-léonais et internationaux, est en cours d'établissement.

49. La Section droits de l'homme de la MINUSIL a continué de communiquer au Tribunal spécial les informations qu'elle a recueillies au cours de ses enquêtes sur les violations passées des droits de l'homme. Elle a également continué de soutenir chaque fois que nécessaire les travaux des enquêteurs du Tribunal sur le terrain. La collaboration engagée entre l'UNICEF, les organismes de protection de l'enfance et le Tribunal spécial s'est elle aussi poursuivie.

50. La MINUSIL a fourni d'importants services au Tribunal spécial en termes de sécurité, de logistique et d'appui technique sur la base du remboursement des frais. Elle a autorisé l'utilisation de son matériel de génie civil sur le chantier du siège permanent du Tribunal. Elle a aidé le Tribunal à transporter son système de communication de ses anciens à ses nouveaux locaux et à mettre sur pied un système de communication indépendant dans ses nouveaux locaux. Les unités de la MINUSIL déployées dans l'ouest de Freetown ont positionné des unités d'infanterie près des nouveaux locaux du Tribunal et du Bureau du Procureur et inclus la protection du Tribunal dans les plans d'intervention d'urgence de la Force de réaction rapide.

51. En outre, un accès radio VHF disponible 24 heures sur 24 et permettant des liaisons directes avec le Centre d'opération civilo-militaire et le Bureau des Nations Unies chargé de la sécurité sur le terrain a été mis en place. Le Tribunal prépare actuellement un plan qui doit intégrer ses propres interventions en cas d'urgence et

celles du Bureau chargé de la sécurité sur le terrain et de la MINUSIL. La Mission continue de mettre ses installations radio et ses services de presse à la disposition du Tribunal. La Section d'information de la MINUSIL a intensifié son programme de sensibilisation aux activités du Tribunal.

VI. Humanitaire, relèvement et développement : les défis à relever

52. Les partenaires internationaux de la Sierra Leone sont de plus en plus unanimes à considérer qu'il faudrait passer progressivement d'une phase de secours à grande échelle à une phase de relèvement et de développement dans la mesure où le Gouvernement atteint les objectifs que lui assigne sa Stratégie de relèvement national. Cependant, l'afflux récent de réfugiés en provenance du Libéria montre bien que la Sierra Leone et le reste de la sous-région continuent d'être confrontés à de graves problèmes humanitaires.

53. La reprise des combats au Libéria a entraîné un nouvel exode de réfugiés vers la Sierra Leone. Au 4 mars, plus de 7 800 réfugiés récemment arrivés en Sierra Leone avaient été recensés, mais leur nombre réel est estimé à plus de 9 000. Plus de 30 % des réfugiés arrivent à Gendema par le pont sur le Mano et environ 30 % passent par Mano Kpende, mais il existe sept autres grands points de passage. En étroite collaboration avec les forces de sécurité, les Forces armées de la République de Sierra Leone, la police sierra-léonaise et les soldats de la MINUSIL, le personnel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'efforce de contrôler les arrivants au fur et à mesure qu'ils franchissent la frontière. Une équipe interinstitutions a d'ailleurs été mobilisée à cette fin pour faire face à la situation sur le terrain.

54. Avec l'appui logistique de la MINUSIL, les réfugiés sont transportés d'abord jusqu'au site de transit de Zimmi, où ils reçoivent une aide immédiate, puis jusqu'à des camps moins précaires et plus éloignés de la frontière. Cependant, de nombreux réfugiés hésitent à s'éloigner de la frontière, soit qu'ils attendent des membres de leur famille, soit qu'ils préfèrent attendre sur place la fin des hostilités. Les moyens disponibles semblent pour le moment suffisants pour faire face à la situation, à condition toutefois que celle-ci ne continue pas de se dégrader et que le flux de réfugiés ne s'accroisse pas.

55. Ceci dit, il faudra peut-être suspendre les activités humanitaires en Sierra Leone et réorienter les moyens disponibles afin de porter secours aux réfugiés libériens. En effet, le HCR prend également en charge dans des camps de réfugiés et des sites de transit les membres civils des familles d'éléments des Forces armées du Libéria en fuite (voir le paragraphe 25), et il a prévu d'arranger des visites de ces familles au camp de Mapeh où sont internés les membres des Forces armées du Libéria et du mouvement Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD).

56. En décembre 2002 et janvier 2003, plus de 51 000 personnes déplacées de Sierra Leone sont retournées dans leur région d'origine, parmi lesquelles environ 13 500 ont été officiellement réinstallées avec une aide humanitaire. Le programme de réinstallation des personnes déplacées ayant atteint ses objectifs, tous les camps de personnes déplacées ouverts en province ont été fermés. La fin de ce programme

est une excellente nouvelle pour la Sierra Leone et ouvre la voie du relèvement au niveau des districts. Il faut maintenant avancer sur cette voie et soutenir les projets de relèvement et de réinsertion en cours. Freetown de son côté est confrontée à un nombre élevé de personnes sans domicile fixe, car de nombreuses personnes déplacées à qui avaient été proposés le transport par la MINUSIL vers leur région d'origine et une trousse de réinstallation ont préféré rester dans la capitale. Environ 4 000 d'entre elles continuent de résider dans le National Workshop Camp au centre de Freetown.

57. Le programme mis en place par le HCR pour le rapatriement des réfugiés guinéens, libériens et d'autres pays de la sous-région se trouvant en Sierra Leone a été poursuivi. Un petit nombre de réfugiés de pays autres que la Guinée et le Libéria ont été transportés par avion. Des convois routiers ont été organisés chaque semaine à partir de la Guinée. Les rapatriements à partir du Libéria recommenceront prochainement. Environ 200 000 Sierra-Léonais ont jusqu'à maintenant été rapatriés à partir de leurs pays d'asile, parmi lesquels plus de 124 000 ont bénéficié d'une aide individuelle du HCR.

58. Un Comité de coordination de l'aide composé de ministres et de représentants des principaux bailleurs de fonds et organisations non gouvernementales a été créé et chargé de mesurer les progrès réalisés par rapport aux critères établis dans le Plan-cadre du Groupe consultatif pour la paix, le relèvement et le développement adopté à Paris en novembre 2002. Il est ressorti d'une première évaluation que des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines et que le Gouvernement est généralement bien placé pour réaliser ses objectifs, notamment dans les secteurs économique et social.

59. L'équipe de pays des Nations Unies et ses partenaires appuient, par l'intermédiaire du Comité national pour le relèvement et au moyen de programmes d'aide à court et moyen terme, les efforts déployés par le Gouvernement pour répondre aux critères retenus. Comme on l'a dit plus haut, le PNUD apporte une aide qui doit permettre de satisfaire à des critères en matière de réforme des services de sécurité et de gouvernance. L'UNICEF et le PNUD apportent leur concours à la réinsertion des anciens combattants tant adultes qu'enfants. L'UNICEF contribue à la remise en état des puits afin d'étendre l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'UNICEF soutiennent les services chargés de la vaccination afin d'améliorer la couverture vaccinale du pays. L'UNICEF et la Banque mondiale remettent en état les écoles primaires et donnent des fournitures scolaires. L'UNICEF offre aussi des services de rattrapage scolaire pour les enfants qui n'ont pu être scolarisés à cause de la guerre. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture apporte un soutien à la production de semences de bonne qualité et à la remise en état des fermes semencières afin d'accroître la production de riz.

60. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue de coordonner la distribution de l'aide humanitaire et d'encadrer l'appui fourni à la réinstallation des personnes déplacées. L'OMS, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'UNICEF et la Banque mondiale apportent leur soutien à des programmes de sensibilisation et de formulation des politiques dans la lutte contre le VIH/sida. La Banque mondiale fournit un appui aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'économie. Les programmes à court terme de l'équipe de pays des Nations Unies sont décrits dans l'Appel de fonds pour les secours et le relèvement pour 2003,

tandis que le programme à long terme est décrit dans son Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui constitue le cadre opérationnel commun des activités de développement prévues pour la période 2004-2007.

61. L'accélération de la reprise économique s'est poursuivie en 2002. Les principaux facteurs ayant contribué à cette reprise sont le rythme de plus en plus soutenu des activités de réinstallation et de réinsertion, la liberté de circulation des personnes et des marchandises, la confiance croissante des consommateurs et des investisseurs et l'augmentation du volume des importations financées par les bailleurs de fonds. La production de produits miniers, agricoles et industriels ainsi que la valeur ajoutée par le commerce et les transports ont augmenté de façon substantielle et porté à près de 7 % le taux de croissance estimatif du produit intérieur brut en termes réels pour 2002. Les exportations ont augmenté des deux tiers, en grande partie grâce à un bond d'environ 64 % des exportations officielles de diamants.

62. En raison principalement d'un apport important et soutenu d'aide étrangère, les importations ont augmenté d'environ un tiers et les réserves internationales brutes atteignaient 76 millions de dollars en décembre 2002. La forte expansion de l'offre intérieure de biens et services et l'accumulation de réserves internationales a entraîné un réajustement des taux de change. Conjugués à une politique fiscale et monétaire généralement saine, ces deux facteurs ont fait baisser les prix de 4 % sur le marché intérieur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des revenus réels. Malgré la hausse récente des cours du pétrole, cette forte croissance devrait se poursuivre en 2003, notamment grâce à la perspective d'une reprise des exportations de rutile au cours du second semestre.

63. La dette de la Sierra Leone a pu être réduite en 2002 grâce à des allègements obtenus dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) ainsi que de la part du Club de Paris. Le ratio du service de la dette est passé de 88 % en 2001 à 9 % en 2002, ce qui a libéré d'importantes ressources dont pourront bénéficier les programmes de réduction de la pauvreté. La Sierra Leone devrait en outre être admise en 2003 à une deuxième année d'allègement intérimaire de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée.

64. Des progrès ont enfin été réalisés dans la mise en place de réformes majeures sur le plan institutionnel et structurel qui tendent à favoriser l'expansion du secteur privé et le maintien de taux de croissance économique élevés, avec notamment la création d'une Commission nationale des privatisations et d'une Autorité fiscale nationale.

VII. Aspects régionaux

65. Alors que se poursuivent les conflits en Côte d'Ivoire et au Libéria, la Sierra Leone s'efforce de consolider la paix dans une conjoncture régionale extrêmement instable. Si les troubles en Côte d'Ivoire n'ont pas eu de répercussions directes ni immédiates sur la Sierra Leone, la reprise récente des combats dans les zones frontalières du Libéria a gravement compromis la sécurité et la stabilité du pays.

66. Le 28 février 2003, le Groupe de contact international pour le Libéria a tenu sa deuxième session de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Il a prié le Gouvernement libérien et les Libériens unis pour la réconciliation

et la démocratie (LURD) d'entamer immédiatement et sans conditions préalables des négociations sur un cessez-le-feu, comme ils s'étaient engagés à le faire. Il a également invité instamment les deux parties à accepter que le Mali joue le rôle de médiateur au nom de la Communauté économique pour les États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le Groupe de contact a conclu que les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières n'existaient pas à l'heure actuelle et il a exhorté le Gouvernement libérien à faire en sorte que de telles conditions (cessez-le-feu, sécurité, réconciliation nationale, réforme électorale, respect des droits de l'homme, entre autres) soient créées avant la tenue des élections.

67. Il est désormais prévu qu'un processus de médiation sera engagé à Bamako (Mali) le 10 mars, le Président Touré faisant office de médiateur au nom de la CEDEAO. J'ai bon espoir que les deux parties profiteront pleinement de l'occasion qui leur sera ainsi offerte pour trouver les moyens de mettre un terme au conflit qui sévit depuis longtemps au Libéria afin que la paix et la sécurité puissent être rétablies non seulement dans le pays mais aussi dans l'ensemble de la sous-région de l'Union du fleuve Mano.

VIII. Aspects financiers

68. Dans sa résolution 56/251 B du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 669,5 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUSIL pendant l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. J'ai également présenté un budget détaillé s'élevant à 520,1 millions de dollars pour le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2003-2004, actuellement soumis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale pour examen et décision. En conséquence, au cas où le Conseil de sécurité approuverait la recommandation touchant la prorogation du mandat de la MINUSIL, que j'ai formulée plus loin au paragraphe 76, les dépenses afférentes aux opérations et au fonctionnement de la Mission pendant la prorogation du mandat seront limitées aux ressources approuvées par l'Assemblée générale.

69. Au 31 janvier 2003, le montant des contributions non versées au Compte spécial pour la MINUSIL était de 340,1 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date s'élevait à 2,2 milliards de dollars.

IX. Observations

70. Mon quinzième rapport sur la MINUSIL contenait des propositions détaillées relatives à la réduction des effectifs de la Mission, qui est liée à l'application du principal critère de sécurité, à savoir les progrès réalisés dans le renforcement des moyens de la police et de l'armée sierra-léonaises. L'évolution de la situation ces derniers mois a confirmé qu'il était prudent de poursuivre une réduction progressive des effectifs de la Mission en fonction des progrès réalisés dans l'application de ce critère. Si les efforts des parties intéressées ont contribué pour beaucoup à l'amélioration des capacités et de la formation des Forces armées de la République de Sierra Leone et de la police de ce pays, les premières graves difficultés récemment rencontrées par ces deux organes de sécurité ont révélé l'existence de lacunes considérables. On reconnaît généralement que la présence de la MINUSIL

donnait au grand public la confiance nécessaire pour empêcher une détérioration de la situation. À l'évidence, il fallait redoubler d'efforts pour renforcer les moyens des organes responsables de la sécurité en Sierra Leone.

71. Il faut se garder de voir dans ces faits un signe que la situation généralement positive en matière de sécurité en Sierra Leone avait subi de graves revers. Il convient de noter néanmoins que le Gouvernement n'est pas encore parvenu à maintenir la sécurité intérieure et extérieure sans une assistance de la MINUSIL. En conséquence, une attitude prudente quant au rythme de la réduction de ses effectifs est parfaitement légitime. À cet égard, il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la présence de la police sierra-léonaise dans les zones d'où s'est retirée la MINUSIL. Les efforts visant à mobiliser le matériel et le soutien logistique nécessaires à un tel déploiement, qui a pris du retard, revêtent une importance particulière. J'engage vivement le Gouvernement et ses partenaires à répondre d'urgence aux besoins de la police et des RSLAF en soutien logistique et en infrastructures.

72. Parallèlement, le maintien des structures des Forces de défense civile est une autre source de préoccupation malgré l'engagement pris par le Gouvernement d'achever leur démantèlement d'ici à la fin de janvier 2003. L'existence de ces structures risque de nuire non seulement à la crédibilité du processus de démobilisation mais aussi à la stabilité à long terme du pays. Ce n'est peut-être pas un hasard si le déploiement complet de la police et de l'armée sierra-léonaises rencontre une résistance considérable dans les zones dominées par les membres des anciennes Forces de défense civile.

73. L'ouverture des procédures de mise en accusation par le Tribunal spécial soulève aussi des problèmes de sécurité considérables. À cet égard, il importe de veiller à ce que les autorités policières et pénitentiaires sierra-léonaises disposent des moyens requis pour assurer la sécurité des personnes appréhendées qui se trouvent en garde à vue. En outre, le Tribunal spécial et la MINUSIL doivent travailler en étroite coordination compte tenu des incidences que pourraient avoir les mises en accusation sur la sécurité générale dans le pays.

74. La manière de répondre aux attentes des jeunes du pays, et, en particulier, d'éviter qu'ils n'éprouvent un sentiment d'exclusion, présente un défi particulier pour la société et le Gouvernement sierra-léonais. Ces problèmes sont complexes et il faudra à la fois du temps, des ressources et des initiatives pour y apporter des solutions, par exemple la promotion de la relance économique et de l'éducation et la formation professionnelle. L'instauration d'un dialogue franc et suivi avec les jeunes revêtira également une importance cruciale. J'invite le Gouvernement et ses partenaires à continuer de dialoguer avec les groupes de jeunes et leurs dirigeants afin de mieux comprendre et satisfaire leurs aspirations.

75. Je note avec satisfaction les nouveaux progrès réalisés par le Gouvernement dans le rétablissement effectif de son autorité sur l'extraction des diamants, qui est une activité d'une importance considérable pour l'avenir du pays. Il importe que le Gouvernement, en collaboration avec ses partenaires internationaux, intensifie encore les efforts qu'il déploie dans la lutte contre l'extraction et le commerce illégal des diamants. Il faut également se réjouir des progrès que le Gouvernement continue de faire grâce à un programme chargé d'offrir des possibilités de réinsertion aux anciens combattants inscrits; plusieurs milliers d'entre eux ont bénéficié de ce programme depuis mon seizième rapport. Le nombre des demandes

en souffrance n'en reste pas moins très élevé. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies se félicite de l'intention manifestée par le Comité national pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et par les bailleurs de fonds de mener le programme de réinsertion à son terme d'ici à la fin de 2003. Elle invite les partenaires de la Sierra Leone, dont les efforts passés dans ce domaine sont dignes d'éloge, à apporter de nouvelles contributions afin de combler le déficit actuel de financement.

76. Compte tenu des divers faits nouveaux observés en Sierra Leone sur les plans interne et externe, je souhaite confirmer la nécessité de poursuivre la réduction progressive des effectifs de la MINUSIL comme je l'avais proposé dans mon quinzième rapport. Je recommande en outre au Conseil de sécurité d'approuver les propositions relatives à cette réduction, formulées plus haut, aux paragraphes 11 à 14. En conséquence, j'ai l'intention de présenter des recommandations détaillées concernant la planification et la mise en oeuvre des dernières mesures des troisième et quatrième phases du processus de réduction des effectifs dans les rapports que je dois présenter au Conseil de sécurité avant la fin de 2003.

77. Cela étant, je souhaite recommander au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSIL pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 30 septembre 2003, afin de permettre à la Mission de continuer à s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée.

78. La détérioration récente de la situation au Libéria demeure préoccupante. Comme on l'a dit maintes fois, la sécurité et la stabilité de la Sierra Leone ne peuvent être pleinement assurées tant que persiste le conflit au Libéria. Jusqu'à présent, la Sierra Leone a pu faire face à l'afflux de réfugiés grâce à l'intervention immédiate du HCR, avec le soutien logistique de la MINUSIL. Toutefois, un nouvel exode de réfugiés qui résulterait de la poursuite du conflit au Libéria pourrait provoquer une situation d'urgence humanitaire.

79. J'engage donc encore une fois la communauté internationale à jouer un rôle constructif au Libéria en vue de mettre rapidement fin au conflit. On a estimé que le Groupe de contact international pour le Libéria offre la meilleure tribune pour apporter une solution globale à la crise que traverse le pays, outre sa contribution à l'amélioration des relations entre les pays de l'Union du fleuve Mano. Les informations faisant état d'une participation d'anciens éléments armés du Libéria et de la Sierra Leone au conflit en Côte d'Ivoire est aussi une source de vive inquiétude dans la mesure où elle pourrait être à l'origine d'une nouvelle déstabilisation de la région.

80. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité et aux pays qui fournissent des contingents et des forces de police ainsi qu'à la CEDEAO et aux donateurs pour l'assistance qu'ils continuent d'apporter à la MINUSIL. Je félicite également mon Représentant spécial ainsi que l'ensemble du personnel militaire et civil de la MINUSIL des progrès réalisés pendant la période considérée.

Annexe

Mission des Nations Unies en Sierra Leone : contributions au 20 mars 2003

Effectif autorisé

Composante militaire : 15 000 (maximum 260 observateurs militaires)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Quartiers généraux de secteur</i>	Total
Allemagne			16		16
Bangladesh	15	18	2 203	65	2 301
Bolivie	6				6
Canada	5				5
Chine	6				6
Croatie	10				10
Danemark	2				2
Égypte	10				10
Fédération de Russie	13	4	110		127
Gambie	15				15
Ghana	7	12	846	1	866
Guinée	12	5	776		793
Indonésie	10				10
Jordanie	10	2	120		132
Kenya	12	13	994		1 019
Kirghizistan	2				2
Malaisie	10				10
Mali	7				7
Népal	10	4	798		812
Nigéria	9	16	3 095	58	3 178
Nouvelle-Zélande	2				2
Pakistan	15	18	3 769	47	3 849
République tchèque	5				5
République-Unie de Tanzanie	12				12
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	15	7			22
Slovaquie	2				2
Suède	3				3
Thaïlande	5		5		10
Ukraine	5	5	630		640
Uruguay	11				11
Zambie	10	6	821	1	838
Total	256	115	14 178	172	14 721

Commandant de la Force : Kenya; commandant adjoint/Chef des observateurs militaires :
Pakistan

Effectif autorisé pour la police civile : 170

Police civile : Bangladesh : 5; Cameroun : 1; Canada : 7; Fédération de Russie : 3; Gambie : 1;
Ghana : 3; Inde : 1; Jordanie : 5; Kenya : 5; Malaisie : 5; Népal : 8; Niger : 2; Nigéria : 2;
Norvège : 3; République-Unie de Tanzanie : 5; Sénégal : 1; Sri Lanka : 5; Suède : 2;
Total : 64.

Carte
